



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 25 mai 2023

N° 19 **Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique
municipal de Marolles**

Membres composant le Conseil Municipal	49
Membres en exercice	49
Membres présents	41
Membres excusés et représentés	7
Membre absent non représenté	1
Pour	48
Contre	0
Abstention	0
Ne prend pas part au vote	0

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 3.5.5

Numéro : 094-219400686-20230525-
Imc1205-DE-1-1

Date réception : 30 mai 2023

Le 25 mai 2023 à 19h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis publiquement sous la présidence de Monsieur Sylvain BERRIOS, Maire, au nombre de 41, au lieu habituel de leurs séances. Ils avaient été convoqués le 19 mai 2023.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil pour la présente séance, Carole DRAI, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Etaient présents:

M. Sylvain BERRIOS Maire

Mme Carole DRAI, M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Laurence COULON, M. Germain ROESCH, Mme Yasmine CAMARA, M. Julien KOCHER, Mme Hélène LERAITRE, M. Cédric LAUNAY, Mme Dominique SOULIS, M. Philippe CIPRIANO, Mme Agnès CARPENTIER, Maire-Adjoint

Mme Pascale MOORTGAT, M. Adrien CAILLEREZ, Mme Jacqueline VISCARDI, M. Pierre GUILLARD, Mme Marion COHEN SKALLI, M. Bruno BISMUTH, Mme Nadia LECUYER, M. Gilles CHERIER, Mme Peggy D'HAHIER, M. Aurélien PREVOT, Mme Marie-Thérèse DEPICKERE, M. Frank PATTI, Mme Achraf ATALLAH, Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Loïc KERMAGORET, M. Bernard VERNEAU, M. Claude SOUSSY, Mme Sandra HOSSEINI, M. Pierre FERRERO, Mme Dominique BLÉHAUT, M. Henri PETTENI, Mme Charlotte MARTIN, Mme Céline VERCELLONI, Mme Lydia DE LISE, M. Téo FAURE, M. Fabrice CAPRANI, Mme Hélène FEO, Mme Déborah WARGON, M. Frédéric LOURADOUR, Conseillers Municipaux.

Etaient absents excusés et représentés:

M. Jean-Marc BRETON qui a donné pouvoir à Mme Anne-France LAVIROTTE, M. Marc COHEN qui a donné pouvoir à M. Pierre-Michel DELECROIX, Mme Jacqueline LAVAL qui a donné pouvoir à M. Germain ROESCH, Mme Florentine RAFFARD qui a donné pouvoir à Mme Yasmine CAMARA, M. Vincent PUIG qui a donné pouvoir à Mme Céline VERCELLONI, Mme Nadia GRONDIN qui a donné pouvoir à Mme Lydia DE LISE, M. Matthieu FERNANDEZ qui a donné pouvoir à Mme Déborah WARGON.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du conseil municipal présents, conformément à l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers municipaux empêchés. Les mandats ont été remis par le porteur à Monsieur le Président.

Etait absent non représenté :

M. Laurent DUBOIS.

N° 19

OBJET : Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 20 décembre 2018 approuvant le choix du délégataire et du contrat de délégation par concession du service public pour la gestion du centre équestre

VU l'avis de la Commission Affaires scolaires, animations, culture, sports, relations internationales, mémoire et monde combattant en date du 15 mai 2023,

CONSIDERANT que, conformément à l'article 19-1 du contrat de Délégation par concession du service public pour la gestion du Centre équestre, il convient aujourd'hui d'approuver les tarifs applicables aux diverses prestations relevant du service public proposés par le Délégataire à la Collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après examen et délibéré :

Approuve la grille tarifaire, ci-après annexée, relative aux diverses prestations relevant du service public, applicables par le délégataire, dans le cadre de Délégation de service public consentie pour l'exploitation du centre hippique municipal de Marolles.

Dit que ces tarifs, valables pour l'année sportive 2023/2024, entreront en vigueur le 1^{er} septembre 2023.

Dit que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Val-de-Marne.

Fait et délibéré en séance le 25 mai 2023, les membres présents ayant signé la liste d'émargement.

Certification exécutoire

Certifié Exécutoire par le Maire
Compte tenu de la réception en
Préfecture

le 30 mai 2023
et de la publication électronique le
1er juin 2023

Le Directeur Général des Services

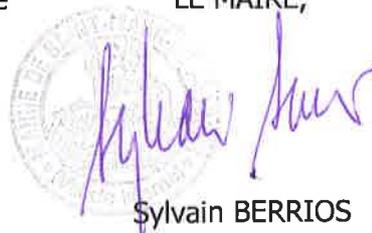
Frédéric ERZEN

Le secrétaire de séance



Carole DRAI

LE MAIRE,



Sylvain BERRIOS

N° 19

OBJET : Fixation des tarifs applicables aux usagers du centre hippique municipal de Marolles

La présente délibération peut faire l'objet:

- d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de MELUN, 43, rue du Général de Gaulle Case postale n° 8630 - 77008 Melun Cedex - Téléphone : 01 60 56 66 30 - Télécopie : 01 60 56 56 10, ou par Télérecours Citoyen (<https://citoyens.telerecours.fr>), dans un délai maximal de deux mois, à compter de la publication électronique de la présente, conformément aux articles R.421-1 et R421-2 du Code de justice administrative ;
- d'un recours gracieux formulé auprès de Monsieur le Maire – Hôtel de Ville – Place Charles de Gaulle – 94107 Saint-Maur-des-Fossés cedex. Un tel recours gracieux emporte des effets de droits et la suspension du délai de recours contentieux dans des conditions conformes aux règles de la procédure contentieuse administrative.

Annexe 1

Tarifs 2023-2024

Cotisations	Tarif de base	Tarif St Maurien ou multiple
	2023-2024	2023-2024
Poneys	100,00	85,00
Cheval	115,00	100,00
CARTE A HORAIRES LIBRES	Tarif de base	Tarif St Maurien ou multiple
	2023-2024	2023-2024
10 Séances poney	209,00	177,00
10 Séances cheval ou attelage	341,00	306,00
4 Séances individuelles	186,00	186,00
5 Séances pratique libre	100,00	100,00
5 Séances travail à pied	120,00	120,00
STAGE	Tarif de base	Tarif St Maurien ou multiple
Kid (1/2 journée)	21,00	19,00
Poney	49,00	45,00
Cheval	61,00	57,00
	2023-2024	2023-2024
Poney		
Annuel	773,00	734,00
1er trimestre (14séances)	269,00	258,00
2 & 3ème trimestre (13 séances)	252,00	238,00
Prix à l'heure		
Baby - 6ans		
Annuel	437,00	413,00
1er trimestre (14séances)	151,00	143,00
2 & 3ème trimestre (13 séances)	143,00	135,00
Prix à l'heure		
Chevaux		
Annuel	1 049,00	997,00
1er trimestre (14séances)	367,00	341,00
2 & 3ème trimestre (13 séances)	341,00	325,00
Prix à l'heure		
Abonnement annuel compétition 2h / semaine = 80 séances		
	Tarif de base	Tarif St Maurien ou multiple
	2023-2024	2023-2024
Poneys	1 434,00	1 362,00
Chevaux	1 961,00	1 862,00

